

## Extrait du registre des délibérations

### Délibération 2024-022 Décision modificative n°2 - Exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2024

#### **Présents :**

M. ASTRUC Thierry, M. CHEVALLIER Georges, M. GAIO Michel, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MARIN Dominique, M. MAUREAU Alain, M. REGIS Daniel, M. SABATIER Robert, M. SANTOUL Michel.

#### **Absents :**

M. AGULO Mickaël, M. BONNAFOUS Frédéric, M. NEGRO Jean-Luc, M. MAUREL Cédric, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia,

#### **Membres ayant donné pouvoir :**

M. ROUX Didier a donné pouvoir à M. GAIO Michel  
M. SENOUQUE Marc a donné pouvoir à M. REGIS Daniel

#### **Secrétaire de séance :**

M. CHEVALLIER Georges,

Membres en exercice - 16 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 02 | Membres absents - 05

## Exposé

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les collectivités d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Ces modifications sont soumises à délibération de l'organe délibérant.

Il convient :

- D'abonder le chapitre 011 (dépenses de fonctionnement) de +71 000€ pour faire face aux charges d'électricité et des prestations de Réseau 31 ;
- De diminuer le chapitre 012 (dépenses de fonctionnement) de -6 000€ ;
- De diminuer les dotations aux amortissements aux chapitres 042 (dépenses de fonctionnement) et 040 (recettes d'investissement) de -30 000€ ;
- D'augmenter les crédits du chapitre 78 (recettes de fonctionnement) correspondant aux reprises de provisions pour un montant de 35 000€ ;
- De basculer les frais d'études du compte 2315 au compte 2031 (chapitre 040) ;
- De diminuer les crédits du chapitre 23 de -30 000€.



Décision modificative 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	41 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>71 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7815 : Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 000.00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 000.00 €</b>	<b>71 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28156 : Amort. matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-100 : CREATION NOUVELLE PRISE D'EAU	0.00 €	86 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-100 : CREATION NOUVELLE PRISE D'EAU	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 000.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>91 000.00 €</b>		<b>91 000.00 €</b>

Décision

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-024 en date du 11 avril 2024 portant adoption du budget primitif 2024 ;

**Vu** la délibération n°2024-018 en date du 20 juin 2024 portant décision modificative n°1 pour 2024 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'**unanimité** :

⇒ **Approuve** la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 ;

⇒ **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision



## Résultats du vote

Votants – 11 | Pour – 11 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Le Secrétaire,**

**M. CHEVALLIER Georges**



Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Jean-Marc DUMOULIN**